

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Jacques DUCHEMIN, Marie Gabrielle FEASSON, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT.

Excusés :

Absents : Claire BELLY, Sandra DOS SANTOS, Nicolas FAVRE, Evelyne GRANGEAT

Procurations :

Invités : Lionel FIGINI

11 présents et 11 votants, le quorum est atteint.

Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h00.

Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2019

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1.1. Administration générale :

1.1.1. SICSAL : présentation du rapport d'activités 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport qui n'appelle pas d'observation particulière.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.2. SICSAL : modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts du syndicat :

Les ressources du syndicat sont constituées par :

- Les contributions annuelles des communes,
- Les subventions qui peuvent être accordées par l'Etat, le Département ou tout organisme qualifié,
- Les participations accordées par des organismes publics ou des sociétés privées dans les conditions définies par des conventions particulières,
- Les participations des usagers aux activités payantes organisées par le Syndicat.

M. le maire est chargé de transmettre la présente délibération à M. le président du S.I.C.S.A.L.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.3. CEJ 2019/2022 : approbation des fiches actions

Le contrat « enfance-jeunesse » (C.E.J.) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance au 31 12 2018.

Le Conseil Municipal valide les fiches actions proposées pour la période 2019/2022, mandate le Maire pour signer le nouveau contrat pour la période 2019 à 2022, et s'engage à inscrire chaque année, au budget, les crédits nécessaires au financement desdites activités.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.4. SDES : rétrocession de certificats d'économies d'énergie

Dans le cadre de l'opération de travaux d'éclairage public et génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (C.E.E.) visant à la performance énergétique de ce patrimoine, il est proposé le transfert de la valorisation économique de ces certificats au S.D.E.S. qui sera assurée par ses soins.

Le Conseil Municipal accepte de transférer au S.D.E.S. l'intégralité des C.E.E. générés par l'opération, autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des C.E.E.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.5. ENEDIS : servitude de passage
Report de la délibération du fait d'ENEDIS.

1.2. Foncier

1.2.1. ONF : intégration de parcelles boisées communales au sein du régime forestier

Les communes forestières et l'ONF sont associés dans le cadre d'un projet dont l'une des actions, nommée «Surface +», a pour objectif de promouvoir la gestion durable et dynamique des forêts, en appliquant le régime forestier à de nouvelles parcelles, qui seront alors dotées d'un document de gestion durable. Cette opération constitue une garantie de la conservation et d'une valorisation durable du patrimoine forestier de la commune.

Il est proposé l'application du régime forestier à un certain nombre de parcelles (44 hectares), et demandé à M. le maire de le présenter à l'ONF, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code forestier.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2. Savoisiennne habitat : servitudes de passage parcelle section E1201

Le Conseil municipal approuve la servitude de passage et de réseaux sur la parcelle cadastrée section E N°1201 (parcelle communale vendue, entre la route de Lovettaz et l'allée du château de Chaffardon) entre la société Savoisiennne Habitat et la commune, et autorise le maire à représenter la commune dans la signature de l'acte notarié.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3. Personnel

1.3.1. Déneigement : recrutement de vacataires

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter 5 vacataires pour assurer le déneigement sur la période du 1er décembre 2019 au 31 mars 2020 au tarif horaire de 25 € brut de l'heure. Ils auront pour mission le nettoyage des trottoirs et accès divers. Une fiche de paie totalisant les heures effectuées sera établie à la fin de la période.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3.2. CDGFPT 73 : avenant au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Report de la délibération en décembre pour ne pas anticiper sur la décision du CdG.

La commune doit cependant donner un avis sur la proposition d'avenant à ce contrat d'assurance pour l'année 2020. Le maire rappelle que depuis que la commune est entrée dans ce groupement pour l'assurance des arrêts maladies des agents, elle a bénéficié d'un reversement plus élevé que le montant de sa cotisation. Le conseil municipal approuve la proposition de rester dans le groupement avec les mêmes garanties (formule n° 1) et d'accepter une augmentation en 2020.

Votes pour à 11 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

Informations diverses :

- Chemin du Puisat

Un grand nombre d'utilisateurs ont déjà signé l'attestation d'utilisation de ce chemin, et nous les remercions. Pour les retardataires, il est encore temps de signer ce document, à retirer en mairie.

-Subventions du conseil départemental à l'animation rurale

La commune a été informée de l'attribution des 2 subventions sollicitées auprès de la conseillère départementale du canton : - 760 euros pour la convention de jonglerie organisée au printemps par les associations : Chapeaux pointus et BDF sound system, - et 500 euros pour l'association des Monts d'Arvey pour l'organisation de ses conférences.

-Arbres de l'école élémentaire

Un agent ONF a réalisé un diagnostic sur l'état des arbres présents dans la cour suite à la chute d'un arbre en octobre. Il préconise l'abattage des 2 autres tilleuls.

Dates à retenir :

- Conseils consultatifs de hameaux à 20h : 19/11, 20/11, 26/11, 27/11, 10/12, 11/12
- 23 novembre vente de diots polente par l'APE
- 24 novembre course sangerun
- 28 novembre soirée théâtre à 20h par l'association au fil du jeu
- 1er décembre marché de Noël 9h à 18h
- 7 décembre fête des lumières par le comité d'animation à 18h
- 10 décembre concert de l'orchestre d'harmonie new age à 15h30, réservation obligatoire auprès du club de l'amitié
- 12 décembre spectacle pour les jeunes enfants : 3 représentations
- 16 décembre : conseil municipal
- 20 décembre : soirée avec l'ensemble du personnel et des élus.

Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h56.

Pour le conseil municipal,
La secrétaire de séance.
Adeline VINCENT

